

Province de
Namur



**Administration
Communale
de
SAMBREVILLE**

Service :
Secrétariat communal

Correspondant :
Secrétariat Général

Références : -

Du registre aux délibérations du Collège Communal a été extrait ce qui suit :

Séance du 22 décembre 2022

Etaient présents :

Nicolas DUMONT, Bourgmestre ff - Président;
Jean-Charles LUPERTO, Bourgmestre;
Denis LISELELE, Carine DAFPE, Martine GODFROID, Freddy DELVAUX, Echevins;
Vincenzo MANISCALCO, Président du CPAS;
Xavier GOBBO, Directeur Général;

Objet n° 108 Zone de Secours Val de Sambre - Indexation du tarif du transport en ambulance 2023

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement l'article L1123-23;

Considérant le courriel daté du 14 décembre 2022 émanant de la Zone de Secours Val de Sambre transmettant la délibération du Collège de Zone relative à l'indexation du montant de la facturation ambulance au 1er janvier 2023;

Considérant la circulaire du SPF Santé publique informant que, conformément à l'arrêté royal du 28 novembre 2018 relatif à la facturation dans le cadre d'une intervention d'aide médicale urgente par un service ambulancier, le montant de soixante euros visé à l'article 1er de cet arrêté royal est adapté à l'indice santé 121,02 (juin 2022), à partir du 1er janvier 2023; Que par conséquent, ce montant est fixé à 67,53€;

Décide :

Article 1.

De prendre acte du courriel de la Zone de Secours Val de Sambre, et de la circulaire du SPF Santé publique, mieux définis ci-dessus et joints à la présente pour faire corps avec elle.

Article 2.

De charger le service Communication de la Ville de procéder à la publication de l'information via les médias communaux.

Article 3.

De charger le Secrétariat Communal de transmettre la présente délibération aux personnes et services que l'objet concerne.

Fait en séance à l'Hôtel de Ville, date que dessus.

Le Directeur Général,

(s) Xavier GOBBO

Le Président,

(s) Nicolas DUMONT

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur Général,

Xavier GOBBO



Le Député-Bourgmestre

Jean-Charles LUPERTO